

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ECOLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 26 AVRIL 2007

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des collectivités territoriales)

Présidence : M. Bernard DEBAIN

Présents : MM. DEBAIN, NOIR, Mme SOLECKI, M. GRONDIN, Mmes VERENNEMAN, LEBRAS, M. DALLIOUX, Mmes ARANEDER, GANE, GUERRY, MM. WENDLING, PICUT, ROCHETEAU, Mme DESJARDINS, M. GEOFFROY, Mme ALLANIC, M. GAECHTER, Mme GONCALVES, MM. OUDIOT, BELKACEM, CESSAC, Melle BARRÉ, MM. AMAR, ESPAGNO, Mmes BERTHOMIEU, DA CONCEIÇÃO GOMES, MM. COURTOIS, FARNIER, Mme BRAUN.

Absents excusés : Mme BERTHOMIEU jusqu'à la lecture des arrêtés.
Mme DEDIEU pouvoir à Mme ARANEDER.
M. ESPAGNO jusqu'à la lecture des arrêtés.
M. GRONDIN pouvoir à Mme SOLECKI pour les 2^e, 5^e, 6^e, 7^e et 8^e points à l'ordre du jour.
Melle MICHELIS pouvoir à Mme VERENNEMAN.
M. TRAN-DUC pouvoir à M. DALLIOUX.

Absente : Mme ERMACORA.

Secrétaire : Melle BARRÉ.

Le Conseil municipal,

- après avoir désigné Mademoiselle BARRÉ comme secrétaire de séance,
- **entend** une question orale de Monsieur COURTOIS au sujet de problèmes de sécurité rue Marceau (véhicules dégradés, personnes insultées) et la réponse de Monsieur le Maire sur l'organisation d'une prochaine réunion avec le commissaire de police et à laquelle l'ensemble des conseillers municipaux seront conviés,
- **entend** le compte-rendu des arrêtés pris par Monsieur le Maire en vertu de la délégation de pouvoir du Conseil Municipal en date du 7 juin 2006 en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **sollicite** du Conseil Général des Yvelines une subvention au titre du programme départemental 2006/2007/2008 d'aide aux communes en matière de voirie et de ses dépendances concernant des travaux d'aménagement du Boulevard Barbusse, **précise** que la subvention allouée s'élève à 45 540 € HT, soit 30 % du montant des travaux subventionnables plafonnés à 151 800 € HT, **s'engage** à utiliser cette subvention, sous son entière responsabilité, sur les voiries communales ou départementales pour réaliser les travaux susvisés, **s'engage** à financer la part des travaux restant à sa charge et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la présente demande de financement,
- **sollicite** une subvention au taux maximum auprès de la Communauté de Communes de Versailles Grand Parc pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant la limite de la commune côté Guyancourt et la piste cyclable existante à l'avenue Pierre Curie, **s'engage** à financer la part des travaux restant à sa charge et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la présente demande de financement,

- **sollicite** une subvention au taux maximum, auprès du Département des Yvelines pour la réalisation des travaux d'aménagement d'une piste cyclable reliant la limite de la commune côté Guyancourt et la piste cyclable existante à l'avenue Pierre Curie, **sollicite** une majoration de taux dans la mesure où le projet présenté assure la continuité des aménagements départementaux en agglomération, **s'engage** à financer la part des travaux restant à sa charge et **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à la présente demande de financement,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole les demandes de permis de construire et permis de démolir dans des établissements recevant du public, afférents à l'extension de l'école maternelle Jean Macé sise 1, rue Jean Macé et à la démolition partielle du bâtiment du gymnase Jean Macé et aux travaux de restructuration de cet équipement sis rue Jean-Pierre Timbaud,
- **décide** avec effet au 1^{er} mai 2007, la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet et **décide** de modifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de la date susvisée,
- **prend acte** de la suspension de séance de 21h10 à 21h20 proposée par Monsieur le Maire suite à la demande expresse de Madame VERENNEMAN,
- **décide** de vendre à Madame Gaétane DESJARDINS demeurant 1, rue Victorien Sardou à Saint-Cyr-l'Ecole, l'emplacement n° 242 correspondant au lot n° 247 dans la Résidence de l'Ecole, sise à l'adresse précitée, moyennant le paiement à la commune du prix net vendeur de 3 050 €, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur et **autorise** Monsieur le Maire à signer les actes relatifs à cette cession ainsi que toutes les pièces s'y rapportant,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer au nom de la commune de Saint-Cyr-l'Ecole, un permis de démolir pour le préfabriqué Ernest Bizet sis Square Henri Wallon, représentant une superficie de 259 m² de Surface Hors Œuvre Brute (SHOB).

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Cyr-l'Ecole, le

Le Maire,

Bernard DEBAIN